

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2021 faisant apparaître un total bilan de 600 199,688 Dinars et un actif net de 585 827,915 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 Décembre 2021, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 09 Octobre 2021. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 31 Janvier 2022
Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	430 968,551	358 422,872
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		328 311,511	330 950,827
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		83 336,787	24 351,796
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		19 320,254	3 120,249
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	160 454,392	205 018,032
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		106 656,473	204 940,469
AC2-B	DISPONIBILITES		53 797,919	77,563
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	8 776,744	1 220,984
TOTAL ACTIF			600 199,687	564 661,888
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 104,706	1 073,682
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 267,067	16 373,112
TOTAL PASSIF			14 371,773	17 446,794
ACTIF NET			585 827,915	547 215,094
CP1	CAPITAL	CP1	586 634,869	554 652,315
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-806,954	-7 437,221
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-751,093	-7 828,331
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-55,860	391,110
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			585 827,915	547 215,094
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			600 199,688	564 661,888

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
			au	au	au	au
			31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 089,884	17 149,547	1 193,867	9 880,490
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	14 328,984	903,500	8 689,900
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 089,884	2 820,563	290,367	1 190,590
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 445,731	8 906,805	2 914,392	10 491,529
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 445,731	7 225,600	2 914,392	10 491,529
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	1 681,205	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			2 535,615	26 056,352	4 108,259	20 372,019
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 127,656	-12 084,358	-3 095,783	-12 076,558
REVENU NET DES PLACEMENTS			-592,041	13 971,994	1 012,476	8 295,461
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 713,611	-14 723,088	-3 697,895	-16 123,792
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 305,652	-751,094	-2 685,419	-7 828,331
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-17,529	-55,860	279,490	391,110
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 323,181	-806,954	-2 405,929	-7 437,221
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		17,529	55,860	-279,490	-391,110
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		4 863,478	25 296,817	4 227,045	-26 144,079
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-4 157,561	-4 218,344	1 414,011	9 256,540
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-18,286	-139,601	-302,765	-2 440,669
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-3 618,021	20 187,778	2 652,872	-27 156,539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du	
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020	
	au	au	au	au	
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION				
	-3 618,021	20 187,778	2 652,872	-27 156,539	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 305,652	-751,094	-2 685,419	-7 828,331
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	4 863,478	25 296,817	4 227,045	-26 144,079
AN1-C	+/-VAL REALISEE SUR CESSION DESTITRES	-4 157,561	-4 218,344	1 414,011	9 256,540
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-18,286	-139,601	-302,765	-2 440,669
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
	2 992,984	18 425,043	-18 678,678	-5 480,374	
	SOUSCRIPTIONS				
	472 509,047	1 441 939,291	912 641,208	2 500 489,952	
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	429 500,000	1 344 100,000	874 800,000	2 393 400,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	46 213,873	114 671,424	47 251,129	131 661,639
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-5 732,998	-17 985,142	842,361	2 304,647
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	2 528,171	1 153,009	-10 252,282	-26 876,334
	RACHATS				
	-469 516,063	-1 423 514,248	-931 319,886	-2 505 970,326	
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-425 900,000	-1 325 900,000	-887 700,000	-2 393 100,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-46 769,249	-114 146,991	-53 296,875	-137 833,412
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	5 698,885	17 741,612	-854,783	-2 304,358
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-2 545,700	-1 208,869	10 531,772	27 267,444
	VARIATION DE L'ACTIF NET				
	-625,038	38 612,821	-16 025,806	-32 636,913	
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	586 452,952	547 215,094	563 240,900	579 852,007
AN4-B	FIN DE PERIODE	585 827,915	585 827,915	547 215,094	547 215,094
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 331	5 185	5 314	5 182
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 367	5 367	5 185	5 185
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	110,008	105,538	105,991	111,897
B-	FIN DE PERIODE	109,154	109,154	105,538	105,538
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE				
	-3,12%	3,43%	-1,70%	-5,68%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2021	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		329 793,525	328 311,511	56,04%
ASSAD	2 000	6 382,000	3 314,000	0,57%
ATTIJARI BANK	600	16 918,589	18 248,400	3,11%
BT	1 247	8 469,671	6 846,030	1,17%
DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	20 916,000	3,57%
EURO-CYCLES	495	9 353,160	15 870,690	2,71%
MONOPRIX	700	6 775,880	3 215,100	0,55%
ONE TECH HOLDING	2 550	23 273,092	22 111,050	3,77%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	2 550	11 636,546	20 425,500	3,49%
POULINA G H	2 050	23 446,625	23 353,600	3,99%
SAH LILAS	2 800	32 081,583	31 158,400	5,32%
SAM	1 600	4 870,348	4 329,600	0,74%
SFBT	1 500	23 729,777	27 313,500	4,66%
SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	30 542,400	5,21%
SOTRAPIL	715	9 743,032	9 184,175	1,57%
SOTUVER	2 873	18 317,406	20 949,916	3,58%
STAR	100	10 800,000	12 199,000	2,08%
TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 974,400	0,68%
TPR	6 000	26 099,764	25 800,000	4,40%
UIB	1 000	22 592,816	15 685,000	2,68%
UNIMED	1 750	16 185,302	12 874,750	2,20%
AC1-B Emprunts d'État		80 050,000	83 336,787	14,23%
BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 909,227	4,08%
BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	58 842,455	10,04%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			585,105	0,10%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		18 770,375	19 320,255	3,30%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	135	18 770,375	19 320,255	3,30%
Total portefeuille titres		428 613,899	430 968,552	73,57%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **69,540 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **585,105 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018

jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 089,884 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021, contre **1 193,867 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions	0,000	14 328,984	903,500	8 689,900
Revenus des emprunts d'État	1 089,884	2 820,563	290,367	1 190,590
Total	1 089,884	17 149,547	1 193,867	9 880,490

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **106 656,473 dinars**, représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	VALEUR AU 31/12/2021	% Actif net
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,76	36	34 810,337	35 520,747	6,06%
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,78	72	70 098,917	71 135,726	12,14%
Total			104 909,255	106 656,473	18,21%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **53 797,919 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2021 au 31.12.2021, à **1 445,731 dinars**, contre **2 914,392 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 445,731	7 225,600	2 914,392	10 491,529
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	1 681,205	0,000	0,000
Total	1 445,731	8 906,805	2 914,392	10 491,529

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2021 au 31.12.2021 s'élèvent, à **3 127,656 dinars**, contre **3 095,783 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	2 953,896	11 412,992	2 923,788	11 405,621
Rémunération du dépositaire	173,760	671,366	171,995	670,937
Total	3 127,656	12 084,358	3 095,783	12 076,558

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **3 713,610 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021, contre **3 697,895 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	145,982	564,143	144,512	563,732
Impôts et Taxes	8,442	52,250	9,819	46,584
Rémunération CAC	526,424	2 088,530	526,424	2 220,333
Jetons de présence	898,467	5 391,756	1 508,156	5 999,838
Publicité et Publications	1 684,067	5 413,362	1 255,156	6 287,831
Charges Diverses	450,228	1 213,046	253,828	1 005,474
Total	3 713,610	14 723,087	3 697,895	16 123,792

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Le solde de ce poste présente un solde de **8 776,744 dinars** au 31.12.2021 contre un solde de **1 220,984** au 31.12.2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Autres créances d'exploitation	14,629	0,000
Sommes à l'encaissement	8 762,115	1 220,984
Total	8 776,744	1 220,984

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à **14 371,773 Dinars** contre **17 446,794 Dinars** au 31.12.2020 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	1 104,706	1 073,682
PA2	Autres créditeurs divers	13 267,067	16 373,112
Total		14 371,773	17 446,794

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2021 à **1 104,706 dinars** contre **1 073,682 dinars** au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	988,796	1 014,033
Dépositaire	115,910	59,649
Total	1 104,706	1 073,682

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2021 à **13 267,067 dinars** contre **16 373,112 dinars** au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
État, impôts et taxes	91,707	150,083
Redevance CMF	48,869	50,120
Jetons de présence	6 965,080	5 999,287
Rémunération CAC	2 109,281	2 327,551
Diverses Publications	2 505,313	6 171,829
Autres Créditeurs divers	1 546,817	952,742
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	721,500
Total	13 267,067	16 373,112

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2021** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2021 (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	518 500,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres	:	5 185
<input type="checkbox"/>	Nombre d'actionnaires	:	12

Souscriptions réalisées (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	1 344 100,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres émis	:	13 441

Rachats effectués (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	1 325 900,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres rachetés	:	13 259

Capital au 31.12.2021 : 586 634,869

<input type="checkbox"/>	Montant en nominal	:	536 700,000
<input type="checkbox"/>	Sommes non Capitalisables (1) :		57 116,347
<input type="checkbox"/>	Sommes capitalisées (2) :		-7 181,478
<input type="checkbox"/>	Nombres de titres	:	5 367
<input type="checkbox"/>	Nombre d'actionnaires	:	15

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **57 116,347 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	35 653,042
1- Résultat non capitalisables de la période	20 938,872
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 296,817
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	-4 218,344
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-139,601
2- Régularisation des sommes non capitalisables	524,433
<input type="checkbox"/> Aux émissions	114 671,424
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-114 146,991
Total des sommes non capitalisables	57 116,347

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2021 à **-7 181,478 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au
	31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	499,273
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	-7 437,221
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-243,530
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-17 985,142
<input type="checkbox"/> Aux rachats	17 741,612
Total des sommes capitalisées	-7 181,478

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	-7 828,331
Régularisation du résultat capitalisable	391,110
Sommes capitalisées – Exercice 2020	-7 437,221

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2021 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2021
Résultat capitalisable de la période	-751,094
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-55,86
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Sommes capitalisables	-806,954

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
• Revenus des placements	4,855	3,929
• Charges de gestion des placements	-2,252	-2,329
• Revenus net des placements	2,603	1,600
• Autres charges d'exploitation	-2,743	-3,110
• Résultat d'exploitation	-0,140	-1,510
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,010	0,075
Sommes capitalisables de la période	-0,150	-1,434
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,010	-0,075
• Variation des +/- values potentielles/titres	4,713	-5,042
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,786	1,785
• Frais de négociation de titres	-0,026	-0,471
Résultat net de la période	3,761	-5,238

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,137%	2,142%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,603%	2,860%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,133%	-1,389%
Actif net moyen	565 533,764	563 719,752

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par

la SICAV. Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.